

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept janvier,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 19 janvier 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Jean-Michel GIRAUD (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU), Gilbert NASARRE (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD) et Armand ROQUIER (pouvoir donné à Valérie MARSAULT).

Absent : Mathieu POUGNAND

Secrétaire de séance : Henri-Pierre BABEAU

OBJET : Travaux d'extension de la Maison de Santé pluridisciplinaire à Echiré – Demande de subvention au titre de la DETR 2023 – Préfecture des Deux-Sèvres.

Le Maire expose.

La Maison de Santé pluridisciplinaire (MSP) d'Echiré, qui a ouvert ses portes le 1^{er} août 2017, a permis d'accueillir 5 médecins généralistes, 3 infirmiers, 2 kinésithérapeutes, 1 ostéopathe, 1 podologue et 1 psychologue.

Les perspectives d'évolution de la structure, l'augmentation des besoins en effectifs, l'évolution des pratiques et le besoin de coordination des professionnels sont autant d'éléments qui ont justifié les échanges entre les professionnels de santé et la commune en faveur d'un projet d'extension de la maison de santé.

Ces éléments ont été renforcés par l'arrivée récente de deux nouveaux kinés et d'une infirmière Asaléc.

La commune a dès lors engagé, en collaboration avec les professionnels de santé, le projet d'extension de la MSP.

Par délibération du 21 octobre dernier, le conseil municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par TEMIS ARCHITECTES, mandataire, domicilié à La Crèche (79260).

Il a approuvé, par délibération du 27 janvier 2023, le dossier d'avant-projet définitif (APD) établi par le maître d'œuvre, pour un montant prévisionnel estimé à 610 00,00 € HT.

Ce projet qui consiste :

- à offrir de nouveaux espaces de santé (241 m² de SHON) permettant l'accueil de nouveaux praticiens (nouveaux collaborateurs ou nouvelles activités médicales/paramédicales) tout en conservant une unité de la structure par la mise en œuvre d'une passerelle couverte (20 m² de SHON) reliant l'actuelle MSP et son extension,
- à créer deux studios (64 m² de SHON) permettant l'accueil de stagiaires en santé (deux des cinq médecins généralistes sont déjà maîtres de stage),

a notamment pour objectifs :

- de garantir une offre de soins de proximité, essentielle à la vie d'un territoire ;
- de mettre en œuvre conjointement (les professionnels de santé et la Commune) une offre médicale et pluridisciplinaire qui constitue un élément d'attractivité de tous les métiers du soin, l'installation de nouvelles générations de professionnels médicaux et paramédicaux sur notre territoire.

Le Maire informe l'assemblée que le projet d'extension de la Maison de Santé pluridisciplinaire à Echiré peut faire l'objet de demandes de subventions auprès de l'Etat (au titre de la DETR 2023), de la Région Nouvelle-Aquitaine (au titre du Contrat territorial 2023-2025 « Aménagement du territoire et santé » - Contrat de territoire du Niortais Haut Val de Sèvre), du Département des Deux-Sèvres (au titre du Contrat Ambition Deux-Sèvres-Plan Santé 79) et enfin de l'Europe (au titre de la programmation FEDER 2014-2020 Volet territorial).

Ces demandes sont étroitement liées à la validation par l'ARS du projet qui comporte 2 volets : volet « Santé » avec un projet de santé déposé par les professionnels de santé et un volet « bâtimentaire » porté par la commune d'Echiré (maître d'ouvrage) assistée par le maître d'oeuvre. Cette validation est programmée pour avril 2023 pour la commission départementale ARS et mai/juin 2023 pour la commission régionale ARS.

Le Maire présente à l'assemblée :

- le dossier relatif à la demande de subvention pour un coût global estimatif d'opération de 750 000 € HT, comprenant :
 - les travaux d'extension pour un coût prévisionnel estimé à 610 000,00 € HT (stade APD),
 - les honoraires et frais divers pour un coût prévisionnel estimé à 66 840,00 € HT,
 - l'acquisition du terrain valorisée à 57 040,00 €,
 - des dépenses imprévues pour un coût prévisionnel estimé à 16 120,00 € HT.
- le plan de financement de l'opération, comme suit :

Plan de financement prévisionnel pour l'extension de la Maison de Santé pluridisciplinaire d'Echiré

DEPENSES	en Euros	RECETTES	en Euros
<i>Détails des principaux postes</i>		■ Financements publics	
1/ Travaux extension Maison de santé (stade APD)		■ Europe (préciser le fonds, le programme) :	
- Travaux installation chantier	17 000,00		
- Travaux extérieurs	45 500,00		
- Travaux de structure	154 500,00		
- Travaux de clos-couvert	206 000,00		
- Travaux de second-œuvre	119 500,00		
- Travaux de lots techniques	64 000,00		
- Travaux nettoyage fin chantier	3 500,00		
TOTAL HT	610 000,00	- FEDER 2021-2027 Volet territorial	75 000,00
		■ État (précisez le ministère ou programme) :	
		- DETR 2023 « 2.1- Maintenir et développer les services d'inclusion sociale »	300 000,00
2/ Honoraires et frais divers estimés		■ Région (précisez le programme) :	
- Honoraires maîtrise d'œuvre	57 340,00		
- Frais bornage	1 000,00		
- Mission contrôle technique	5 000,00		
- Mission SPS	2 000,00		
- Etude de sols	1 500,00		
TOTAL HT	66 840,00	- Contrat territorial 2023-2025 « Aménagement du territoire et santé » - Contrat de territoire du Niortais Haut Val de Sèvre	150 000,00
3/ Acquisition terrain (valorisation)	57 040,00	■ Département (précisez le programme) :	
		- Contrat Ambition Deux-Sèvres 2022-2028 « Plan Santé 79 – Soutien aux maisons de santé pluriprofessionnelles »	50 000,00
4/ Dépenses imprévues	16 120,00		
			S/total = 575 000,00
Total HT	750 000,00	■ Autofinancement, précisez :	
TVA	150 000,00	■ Commune d'Echiré	175 000,00
TOTAL TTC	900 000,00	TOTAL (HT ou TTC) *	750 000,00

Le Maire demande au conseil municipal :

- de l'autoriser à solliciter Madame la Préfète des Deux-Sèvres pour l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) programmation 2023, Catégorie 2 « Développer le dynamisme des territoires » / Rubrique 2.1 « Maintenir et développer les services d'inclusion sociale », pour les travaux d'extension de la Maison de santé pluridisciplinaire de la commune d'Echiré ;
- d'approuver le dossier présenté et le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- de l'autoriser à signer le dossier de demande de subvention correspondant et tous documents afférents.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 27 janvier 2023

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

Le secrétaire de séance,
Henri-Pierre BABEAU

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : 02 FEV. 2023
Notifié ou publié le : 03 FEV. 2023